

Repositório ISCTE-IUL

Deposited in *Repositório ISCTE-IUL*:

2018-07-11

Deposited version:

Post-print

Peer-review status of attached file:

Peer-reviewed

Citation for published item:

Guibentif, P. (2017). Entre agir sociétal et subjectivités: pour un concept du politique dérivé de Niklas Luhmann. In Lukas K. Sosoe (Ed.), *Systèmes psychiques et systèmes sociaux*. (pp. 99-132). Hildesheim: Georg Olms Verlag .

Further information on publisher's website:

--

Publisher's copyright statement:

This is the peer reviewed version of the following article: Guibentif, P. (2017). Entre agir sociétal et subjectivités: pour un concept du politique dérivé de Niklas Luhmann. In Lukas K. Sosoe (Ed.), *Systèmes psychiques et systèmes sociaux*. (pp. 99-132). Hildesheim: Georg Olms Verlag .. This article may be used for non-commercial purposes in accordance with the Publisher's Terms and Conditions for self-archiving.

Use policy

Creative Commons CC BY 4.0

The full-text may be used and/or reproduced, and given to third parties in any format or medium, without prior permission or charge, for personal research or study, educational, or not-for-profit purposes provided that:

- a full bibliographic reference is made to the original source
- a link is made to the metadata record in the Repository
- the full-text is not changed in any way

The full-text must not be sold in any format or medium without the formal permission of the copyright holders.

**ENTRE AGIR SOCIÉTAL ET SUBJECTIVITÉS
– POUR UN CONCEPT DU POLITIQUE
DÉRIVÉ DE NIKLAS LUHMANN**

Pierre Guibentif, Lisbonne, Dinâmia'CET - ISCTE-IUL

Lisbonne, janvier 2016

Niklas Luhmann n'aimait pas parler « de l'homme » et invoquait ce motif : comment parler « de l'homme », alors que plusieurs milliards de personnes peuplent notre planète, chacune avec sa subjectivité. Les réflexions qui suivent partent du constat suivant : si Luhmann, par ce genre de propos, énonce bien les difficultés qu'il éprouve lui-même face à l'humaine pluralité, il ne va pas jusqu'au bout de la discussion des difficultés que représente ce même fait pour les systèmes sociaux. Certes, la différenciation de la communication par rapport aux consciences des personnes qui y participent – rend possible une activité sociétale dont l'efficacité tient justement au fait qu'elle ne dépend plus directement de ces consciences. Mais cette différenciation – qui est le grand thème d'œuvre de Luhmann – ne répond pour ainsi dire que négativement à la question de l'humaine pluralité, en s'efforçant de la rendre dans une certaine mesure irrelevante. Dès le moment où l'on admet – et Luhmann est de plus en plus explicite sur ce point au fil des années – que les systèmes sociaux, s'ils se différencient des systèmes psychiques, sont aussi dépendants de ceux-ci, qui fournissent une part vitale de leur environnement, la question ressurgit : dans la mesure où les subjectivités sont nécessaires à la communication humaine, comment celle-ci prend-elle en compte leur pluralité ? Une réponse classique à cette question est celle de Hannah Arendt : la pluralité humaine est ce qui fonde la politique (Arendt [1950] 1995, p. 31). Partant de ce constat, et sachant que Luhmann a consacré une part importante de ses écrits au système politique, on commencera donc par examiner le traitement qu'il réserve aux subjectivités individuelles dans la discussion de ce système (I.). On constatera que ce traitement reste marginal, ce qui conduit à envisager de possibles développements de la théorie systémiste du politique (II.). En conclusion, il s'agira d'apprécier brièvement la pertinence du modèle auquel pourraient conduire ces développements (III.).

I. Les subjectivités dans la politique de la société de Niklas Luhmann

D'une manière générale, le traitement du système politique, dans l'œuvre de Luhmann, est paradoxal. Certes, l'auteur lui consacre des publications assez nombreuses, notamment un de ses premiers recueils d'articles (*Politische Planung*, 1971) et la plaquette *Politische Theorie im Wohlfahrtsstaat* (1981a). S'ajoutent à ces travaux ceux consacrés à des thèmes se recoupant dans une large mesure avec des problématiques politiques, en particulier les livres consacrés à la confiance (Luhmann [1968] 2006) et au pouvoir (Luhmann [1975] 2010). Mais les deux « grands livres » consacrés à ce sujet sont des publications posthumes : *Politische Soziologie* (2010), manuscrit datant des années 1960, et *Politik der Gesellschaft* (2000), manuscrit sur lequel Luhmann travaillait au cours de ses dernières années, en parallèle avec son travail sur les autres systèmes sociaux et sur la société elle-même. Le fait qu'il n'ait pas remis ces manuscrits à son éditeur pourrait signifier une certaine insatisfaction par rapport à cet aspect de son travail.

Le souci de Luhmann, à travers l'ensemble des écrits consacrés à ce thème, est de centrer l'étude sur le système politique tel qu'il s'est différencié dans la société moderne, système caractérisé par un centre, l'État, et une périphérie, les communications politiques ayant lieu sur le territoire de cet État. La fonction de ce système serait de produire des décisions « qui obligent collectivement » (*bindende Entscheidungen* ; voir not. Luhmann 2000, p. 84 ; Le Bouter 2015, p. 81). Ce qui rend possible l'exercice de cette fonction est le fait que l'État dispose, dans la société moderne, du monopole de l'exercice de la violence légitime. Du fait de ce monopole, les activités se déroulant dans d'autres systèmes sociaux peuvent être assurées de la mise en œuvre des décisions étatiques, et plus généralement d'un déroulement non violent de leurs opérations, garantie de non-violence qui est d'ailleurs une condition de la différenciation fonctionnelle¹. La force dont l'État peut faire usage en vertu de ce monopole ne doit cependant autant que possible pas être effectivement exercée (Luhmann [1975] 2010, chap. IV) : ce qui caractérise l'État moderne est sa capacité d'obtenir des comportements conformes à ses décisions sans avoir à faire intervenir la force publique.

Cherchant à mieux cerner le mode de fonctionnement du système politique moderne, Luhmann s'interroge sur le code binaire susceptible de caractériser la communication politique. Après avoir essayé quelques autres paires de notions envisageables (Hellmann 2012, p. 245), il s'en tient à celle-ci : la communication politique mettrait en jeu la distinction gouvernement / opposition. Cette distinction pourrait être analysée comme développée à partir de la distinction plus radicale supériorité / infériorité (*machtüberlegen / machttunterlegen* ; Luhmann 2000, p. 99). C'est donc bien du pouvoir d'agir par la force, dont dispose l'État, qu'il est question lorsqu'est mise en jeu la distinction gouvernement / opposition. Mais la dureté de l'opposition supériorité / infériorité est atténuée par la perspective, pour ceux qui s'identifient avec l'opposition, de voir, dans l'avenir, leur parti accéder au gouvernement. Par ailleurs, en identifiant un secteur potentiellement capable d'accéder au gouvernement, la distinction gouvernement / opposition installe en quelque sorte un élément médiateur

¹ Ce motif dans la pensée de Niklas Luhmann a été repris et commenté en particulier par Reemtsma ([2008] 2011, p. 81 s.).

entre le centre du système politique (le gouvernement) et sa périphérie (les gouvernés, dans leur immense majorité sans aucune perspective d'accéder eux-mêmes un jour à des postes gouvernementaux.

Dans cette théorie du système politique, la discussion des psychismes individuels occupe une place très modeste. Il est vrai que les psychismes individuels sont présumés impliqués, d'une part, dans des comportements conformes aux décisions de l'État, et d'autre part, dans les décisions que prennent les électeurs lorsqu'ils sont appelés à voter. Mais Luhmann tient à souligner, d'une part, que le bon fonctionnement de l'État ne dépend pas d'une communication sur les états précis de conscience qui auront pu motiver ces comportements conformes (Luhmann [1975] 2010, chap. VI) ; d'autre part, le fait que, par la procédure du vote, les électeurs sont dispensés de rendre compte de leurs motifs et donc de leur subjectivité (Luhmann 2000, p. 281).

Il est vrai que la subjectivité humaine joue un rôle dans trois dispositifs propres au système politique. Le premier est l'opinion publique, qui est supposée correspondre à la somme des perceptions subjectives des personnes composant la population d'un état. Mais il s'agit là d'une construction par la communication politique, dans laquelle la référence aux « opinions » des personnes a pour fonction essentielle de créer une instance d'auto-observation du système politique (Luhmann 2000, p. 310).

Le second est la figure de la personnalité politique. Mais ici encore, il ne s'agit pas principalement de coupler le psychisme d'une personne à la communication politique, mais de produire, à partir de l'unité d'une personne, un symbole pouvant être mobilisé dans la communication politique, notamment dans un contexte électoral (Luhmann 2000, p. 380).

Le troisième est celui que forment l'ensemble des rôles définis par l'organisation de l'État (Luhmann 2010, p. 67 s.). Les « rôles » sont considérés par Luhmann comme des mécanismes de couplage structurel² entre psychisme individuel et communication . Il y a donc bien ici une prise en compte des rapports entre le système politique et les subjectivités. Cependant, les rôles les plus fréquemment discutés sont des rôles à l'intérieur de l'appareil d'État, donc au centre du système. Le fait de les privilégier, parmi les rôles formant le système politique, renforce cette caractéristique du modèle du système politique ainsi dessiné par la théorie des systèmes : il correspond très précisément à cette forme d'État qui est remise en question ces dernières années à la fois par l'évolution des institutions et par les analyses en qui sont proposées, notamment dans le domaine de la sociologie du droit (Arnaud, 2014 ; Commaille, 2015). Il s'agit chez Luhmann d'un État, certes limité dans sa capacité d'intervention par la différenciation fonctionnelle, mais au sein duquel le gouvernement dispose de l'essentiel de l'initiative, sur la base d'une légitimité garantie par des procédures électorales assez espacées dans le temps ; dans lequel prédominent donc des dynamiques que l'on qualifierait maintenant de *top-down*.

Le portrait d'un État agissant selon les desseins de son gouvernement, lequel dispose d'une marge de manœuvre considérable, et des moyens de maintenir cette marge de manœuvre, est d'ailleurs complété par l'ouvrage *Légitimation par la procédure*

² Sur ce concept, voir Broquet (2015).

([1969] 2001). Une manière de formuler le thème principal de cet ouvrage est celle-ci : il s'agit de montrer comment les procédures permettent aux psychismes individuels de faire l'apprentissage de l'acceptation des décisions prises dans leur cadre (Sosoe 2000, p. XXIV). Le livre se conclut d'ailleurs par un chapitre consacré aux rapports entre psychisme et communication : « Séparation des systèmes sociaux et des systèmes personnels ». Mais dans le rapport entre ces deux types de systèmes, ce qui intéresse principalement Luhmann à cette époque, c'est l'ajustement des comportements individuels aux activités sociales, et non l'inverse.

Il est vrai que, dans le modèle de Luhmann, la différenciation entre conscience et communication permet aussi de reconnaître à l'individu une liberté essentielle, la liberté de conscience. Mais c'est là une liberté essentiellement négative : elle le dispense de devoir justifier ses actes par sa conscience, afin de permettre des couplages plus souples entre subjectivité et activité sociétale que celui qu'imposerait des rapports trop étroits entre la personnalité que l'individu est appelé à construire dans la durée et l'orientation de sa conduite dans une situation concrète donnée (Luhmann [1964] 1981, p. 350).

On trouve cependant des développements concernant l'importance possible, pour le système politique, des psychismes se trouvant à la périphérie du système politique. Il s'agit de la dernière partie de l'ouvrage posthume *Politische Soziologie* (2012), consacré au « Public » (*Publikum*). Sont discutés dans ce chapitre les rôles susceptibles d'être joués par les citoyens à la périphérie du système politique, rôles qui créent les conditions d'une « influence de la société sur le système politique » (Luhmann, 2012, p. 359). On se rapproche ici enfin d'une prise en compte de l'humaine pluralité. Mais, curieusement, dans un texte que, semble-t-il, Luhmann n'a pas voulu faire circuler : contrairement à d'autres manuscrits, que ses proches collaborateurs et étudiants ont eu l'occasion de consulter déjà de son vivant, cette partie de *Politische Soziologie* n'a été découverte que plusieurs années après la mort de leur auteur³.

La question des possibles pressions de la périphérie du système politique sur son centre, et, dans ce cadre, de l'impact d'expériences subjectives sur la communication politique prend de l'importance chez Luhmann avec la prise en compte des mouvements sociaux protestataires (*Protestbewegungen*) (Luhmann, 1996 ; 1997, p. 847 s.). Ici encore, cependant, c'est une logique d'action gouvernementale décidée au centre du système qui prédomine ; les expériences individuelles sont invoquées pour faire pression dans le sens d'une telle action, les expériences de souffrance apparaissant comme particulièrement appropriées (Luhmann 1997, p. 852). Une idée que l'on trouve déjà dans des écrits bien plus anciens de Luhmann. Ainsi cette formule que l'on trouve à la fin d'un ensemble de « Notes de cours » reproduites en appendice de *Politische Soziologie* (2012, p. 493) : « Comme individu, on ne peut se faire entendre que si l'on peut montrer ses blessures (...) ».

³ Sur le destin des différentes composantes du manuscrit de *Politische Soziologie*, voir la « Editorische Notiz » d'André Kieserling dans Luhmann (2012, p. 450).

II. Au-delà de la politique, le politique

Dans les textes de Luhmann publiés ou du moins distribués de son vivant, les rapports entre système politique et systèmes psychiques apparaissent donc comme foncièrement asymétriques : les structures étudiées servent essentiellement à favoriser l'adaptation des psychismes à l'activité sociétale. Si des impulsions venant des psychismes peuvent avoir un impact à la périphérie du système politique, c'est en suscitant des réactions du système politique qui se forment au centre de celui-ci.

La thèse que j'aimerais défendre dans la présente section est que l'on pourrait, à côté de cette théorie luhmannienne du système politique, développer une théorie qui prenne plus complètement en compte la question des rapports entre systèmes psychiques et systèmes sociaux. Il ne s'agit pas de soutenir que Niklas Luhmann aurait défendu une telle théorie, mais de tirer parti de ses travaux, d'abord, pour justifier la pertinence et la portée d'un tel travail théorique (A), ensuite pour reconstituer les caractéristiques du système politique au sens plus large qu'il s'agit de saisir (B), pour discuter ses rapports avec les autres systèmes sociaux (C), et pour aborder la question de ses rapports avec les systèmes psychiques (D).

(A) *Le politique et la prise en compte de la pluralité des subjectivités*

S'il a consacré son œuvre pour l'essentiel aux systèmes sociaux, Niklas Luhmann n'en est pas moins resté attentif au fait que ceux-ci entretiennent des rapports très particuliers avec une composante de leur environnement, les systèmes psychiques⁴. On trouve d'ailleurs, dans différents textes, des éléments d'une théorie des systèmes psychiques⁵. Cependant, sa priorité était de mener aussi loin que possible son travail sur les systèmes sociaux, par la série des ouvrages sur les différents systèmes fonctionnels, qu'est venu conclure l'ouvrage *Die Gesellschaft der Gesellschaft* (1997). La thématique des rapports entre systèmes psychiques et systèmes sociaux demeure donc marginale dans ses écrits. Elle y est pourtant bien présente, et il vaut la peine d'essayer de prolonger le travail ainsi engagé en approfondissant cette question : comment les systèmes sociaux s'articulent-ils avec les systèmes psychiques ?

Dans le cadre de cette réflexion, Luhmann suggère que la fonction de certains systèmes sociaux peut être formulée à la lumière de cette question. Ainsi, le droit permettrait de communiquer sur le fait que des attentes subjectives peuvent entrer en collision avec d'autres attentes subjectives, ou avec des attentes sociales (Luhmann

⁴ Ce qui est rappelé notamment dans Luhmann (2000, p. 374 s.).

⁵ Pour un inventaire de ceux-ci, voir Guibentif (2015, p. 194 s.)

[1993] 2004)⁶. L'art consisterait en communication sur la difficulté de communiquer les perceptions subjectives (Luhmann [1995] 2000). Le système éducatif serait fait des communications sur la nécessité de s'ajuster au fait que l'on ne peut jamais connaître précisément les intentions des autres sujets (Luhmann 2002, p. 81). Les organisations réduisent la double contingence qui résulte du fait que, dans l'interaction humaine, aucun des deux individus impliqués ne peut, a priori, connaître les intentions de l'autre (Luhmann 1997, p. 829).

Cet inventaire des thèmes concernant les articulations entre systèmes sociaux et présente cependant une lacune, si on le confronte avec le thème arendtien de la pluralité humaine, évoqué en ouverture de ce chapitre : le thème de l'agir en commun, associant différentes subjectivités, le thème « de la communauté et de la réciprocité d'êtres différents » (Arendt [1955-59] 1995, p. 31), à distinguer du thème de la compatibilisation d'actions individuelles, auquel répond, on vient de le voir, l'organisation. Or il existe des liens entre cette thématique et celle du système politique tel que traité par Luhmann. Le système politique favorise une coordination des actions individuelles, par la mise en œuvre de décisions contraignantes, et la distinction entre gouvernement et opposition permet de communiquer avec qui ou contre qui l'on va agir. Mais il s'agit toujours d'un agir très spécifique, formalisé par des décisions, et ne mettant en présence que deux positions possibles.

Il ne serait pas prudent de renoncer à ces catégories, qui ont leur utilité pour aborder bien des aspects des systèmes politiques nationaux différenciés, centrés sur des États et portés en particulier par les activités de partis politiques. La perspective de raisonnement qu'ouvre la comparaison avec la conception de la politique de Hannah Arendt est qu'il vaudrait la peine de se demander comment, de manière plus générale que dans le cadre politique, la société moderne communique sur l'humaine pluralité dont on fait l'expérience dans l'action commune. Une réponse possible serait celle-ci : le système politique fournit un ensemble de motifs de base, d'autant plus efficaces qu'ils sont mis en pratiques dans un domaine nettement différencié. Ces motifs de base, cependant, doivent pouvoir être déclinés selon des formules plus générales, à la périphérie du système politique. La société, pour prendre en compte l'humaine pluralité dans les activités sociales, doit pouvoir mettre en débat, de manière plus générale que par référence à des décisions pré-existantes et à la distinction gouvernement / opposition le fait que dans une action donnée, des subjectivités radicalement différentes les unes des autres devront, si l'on peut dire, se composer. La communication prenant cet enjeu pour thème, plus vaste que la communication politique au sens strict du terme, pourrait être désignée comme le politique.

Ce qui est donc proposé ici, c'est de développer un modèle du politique, comme d'une réalité comprenant la politique, mais ne s'épuisant pas dans celle-ci, à partir des concepts de Luhmann, mais en se laissant entraîner par une interrogation de Hannah Arendt. Cette composition des pensées de deux auteurs doit être justifiée. Deux arguments peuvent être avancés.

Le premier est que, si les pensées de Hannah Arendt et Niklas Luhmann diffèrent sur des aspects essentiels, elles convergent sur certaines idées centrales. D'abord,

⁶ Pour des références complémentaires sur les droits subjectifs comme mécanismes de couplage structurel entre psychismes et systèmes sociaux, non seulement le système juridique, mais aussi les systèmes économique et politique, voir Guibentif (2015, p. 214 s.).

précisément, l'humaine pluralité. Ces deux auteurs insistent sur l'irréductible différence qui existe entre les subjectivités humaines. Ils divergent en revanche dans la manière de l'aborder. Hannah Arendt la prend pour thème principal durant une longue étape de sa carrière, qui commence au plus tard avec la mise en chantier de *La condition moderne* ([1958] 2012) et se poursuit notamment par la publication de *La crise de la culture* ([1968] 2012). Quant à Niklas Luhmann – on l'a déjà rappelé dans l'introduction du présent chapitre – il prend, dans un premier temps, appui sur ce constat pour s'abstenir d'approfondir l'étude « de l'homme », pour s'engager dans une démarche authentiquement sociologique. Dans un deuxième temps, il la prend en compte en développant le modèle de systèmes sociaux environnés de milliards de systèmes psychiques, mais en accordant toujours encore la priorité à l'étude des systèmes sociaux. Une autre idée centrale commune aux deux auteurs, comme le relève pertinemment Albuquerque (2011, p. 8), est leur effort de ne pas réduire la notion de pouvoir à celle d'exercice de la violence légitime⁷.

Le second argument part d'un examen global des démarches des deux auteurs. Luhmann, on le sait, approche la réalité à travers la notion de système, une démarche qu'il oppose lui-même à une approche qui prendrait l'action pour thème principal (Luhmann 1982). Il prend ainsi position, sans ambiguïté, d'un côté d'une ligne de tension qui est devenue un thème de premier plan en sociologie au plus tard depuis les années 1980, celle qui a pu être désignée notamment par l'opposition entre *structure* de *agency*⁸. Avec Hannah Arendt, nous sommes en présence d'une auteure qui, à l'exact opposé de Luhmann, veut traiter de l'agir en lui-même. Ce qui se révèle en particulier dans l'organisation de l'ouvrage *La condition de l'homme moderne* ([1958] 2012), dont le titre original est, comme on sait, *Vita activa*. Dans cette ouvrage, elle développe sa conception de l'agir, selon un procédé que Luhmann n'aurait pas récusé dans son principe, en introduisant des distinctions ; en séparant travail, œuvre et action.

Il est possible d'avancer une explication historique à l'opposition entre les perspectives de ces deux auteurs, moyennant la prise en compte d'un troisième auteur : Talcott Parsons, dont on sait qu'il a profondément influencé Niklas Luhmann, et en particulier le choix de celui-ci de placer la notion de système au cœur de son travail théorique. Or une opposition radicale entre Arendt et Parsons apparaît à la lecture de deux textes à très peu de chose près contemporains : d'un côté, la *Presidential Address* prononcée en décembre 1949 par Talcott Parsons devant la Société américaine de sociologie ; d'un autre, la première préface de Hannah Arendt aux *Origines du Totalitarisme*, rédigée en été 1950 (Arendt [1951] 1958)⁹. Ces deux documents énoncent le projet intellectuel de leurs auteurs et le justifient par référence à l'histoire récente. Deux formules pourront donner une notion de ce qui les distingue :

⁷ Je remercie Inês Valdez Ramos de m'avoir rendu attentif à ce travail, dont je n'avais pas connaissance au moment où se construisait le raisonnement ici exposé, et dont la logique d'ensemble est, sur bien des aspects, proche de celle du présent essai.

⁸ Pour une reconstitution de cette ligne de tension, à partir de l'étude comparée de quatre auteurs récents, et en particulier sur le choix de Luhmann de n'adopter qu'une seule des deux approches, voir Guibentif (2010).

⁹ Ce texte ne figure pas dans la traduction française des *Origines du totalitarisme*, qui réunit pourtant un dossier très complet sur cet ouvrage (Arendt [1951] 2002).

“Les choses ont été assez loin pour qu’il semble maintenant probable que la sociologie, et ses disciplines sœurs, la psychologie et l’anthropologie, puissent bientôt se trouver à proximité d’une de ces importantes configurations de développement culturel, comme celles qu’a si lumineusement analysées le professeur Kroeber. La sociologie américaine sera-t-elle à la hauteur de cette opportunité ? Une de nos plus grandes ressources nationale est la capacité de répondre à un défi lorsqu’il se présente devant nous.» (Parsons 1950, p. 15 s.)

« Ce livre a été écrit avec la conviction qu’il doit être possible de découvrir les mécanismes cachés par lesquels tous les éléments traditionnels de notre monde politique et spirituel ont été dissout en un conglomérat où tout semble avoir perdu une quelconque valeur spécifique, où tout est devenu méconnaissable à toute compréhension humaine, inutilisable pour tout projet humain. (...) La compréhension ne veut pas dire nier ce qui est révoltant, ou expliquer les phénomènes par des analogies et généralisations telles que l’impact de la réalité et le choc de l’expérience n’en sont plus perceptibles. Comprendre veut bien plutôt dire examiner et porter le fardeau dont le siècle nous a chargé. » (Arendt [1950] 1956, p. viii)

Ces deux fragments expriment deux expériences radicalement différentes du même moment historique : le totalitarisme vient d’être vaincu ; pour l’un, il s’agit d’une victoire qui peut être évoquée avec fierté et motiver chacun, dans son domaine d’activité spécifique, à donner le meilleur de lui-même dans le travail qui attend maintenant les vainqueurs. L’autre ne s’est pas encore remis du choc causé par l’expérience directe du régime qui vient d’être vaincu, et, s’il est possible maintenant de se remettre au travail, il s’agit avant tout de comprendre ce qui s’est passé. D’un côté l’expérience de la victoire et le souci de la consolider ; de l’autre l’expérience d’avoir échappé de peu à l’anéantissement et le souci de comprendre ce qui a été une défaite.

De fait, ces deux attitudes opposées se laissent rattacher aux deux approches de la réalité évoquées ci-dessus. Le vainqueur a le souci de mieux saisir les moyens dont il dispose pour consolider sa victoire, ce qui passe par l’analyse des différentes composantes (instances) de la réalité, donc de la différenciation fonctionnelle. Celle qui a frôlé l’anéantissement veut comprendre comment s’est formée la force dont elle a failli être la victime, l’agir démesuré et déchaîné qui s’est retourné contre l’humanité, et qui a anéanti pour un temps les conditions de tout autre agir, rendant urgente la question de la nature et de la possibilité d’un agir qui mérite d’être qualifié d’humain.

Luhmann s’inscrit dans la ligne de Parsons. Son expérience du totalitarisme est certes plus directe. Mais lui aussi considère que l’étude et donc la mise en valeur de la différenciation fonctionnelle est une réponse appropriée à la menace d’un retour de cette pathologie sociale : la différenciation fonctionnelle serait, par essence, l’opposé du totalitarisme, idée qu’il développe notamment dans *Grundrechte als Institution*, 1965¹⁰. Il peut donc être à son tour abordé comme adoptant un point de vue diamétralement opposé à celui de Hannah Arendt.

¹⁰ À propos de cette ligne de raisonnement, sur le potentiel qu’a la justice “formule de contingence”, générée par un système juridique différencié, de favoriser le respect des droits humains, voir Sosoe (2015c, p. 299).

S'il est vrai que ces deux auteurs peuvent être situés dans une telle opposition diamétrale, les conditions semblent être réunies qui pourraient fonder l'opération théorique défendue par Gunther Teubner, qui consiste à travailler avec deux auteurs dont les « points aveugles » se situent à l'opposé l'un de l'autre, et à travailler en alternant les références à ces deux auteurs (Teubner 1997, p. 320 ; voir aussi Albuquerque 2011, p. 262). Il paraît possible ici de réaliser au moins partiellement ce programme. Dans l'immédiat, on se maintiendra dans la perspective de Luhmann, visant à reconstituer les processus et modes de différenciation, mais en ayant recours aux interrogations de Hannah Arendt pour l'orientation de ce travail, ce qui pourrait permettre, pour ainsi dire, d'augmenter la portée de la théorie des systèmes, tout en acceptant pourtant son point aveugle¹¹.

Le souci de Luhmann, de développer ses moyens de saisir les processus de différenciation sociale, le porte à placer notamment deux accents. D'une part, dans la saisie de la différenciation, il accorde une importance particulière aux mécanismes qui garantissent dans le temps cette différenciation. L'observation de ces mécanismes est sans doute un terrain privilégié pour mieux comprendre ce qu'est la différenciation, et notamment la différenciation dans l'ordre social. D'où son intérêt prioritaire pour les systèmes sociaux bénéficiant d'une certaine stabilité : les organisations et les systèmes fonctionnels¹². Et ce, alors même s'il s'est donné les moyens de penser le caractère improbable de leur subsistance, et même s'il aborde occasionnellement les systèmes plus éphémères, en particulier les interactions.

D'autre part, étant entendu que la communication ne peut se différencier que dans un environnement de consciences individuelles, une place est ménagée à la discussion de celles-ci, mais l'accent est placé, une fois encore, sur leur différenciation, à travers des questions telles celle de la différence entre ce qui peut être verbalisé, et ce qui ne peut pas l'être, ou encore les différences entre les attentes subjectives des uns et celles des autres. L'accent est ainsi placé, parmi les systèmes sociaux, sur ceux qui contribuent à la différenciation des consciences individuelles les unes par rapport aux autres : la science, le droit et l'art. Des systèmes dont le fonctionnement est propre, d'ailleurs, à contribuer à la différenciation d'autres systèmes. La science, le droit et l'art ont fourni les catégories nécessaires à l'émergence des organisations modernes. Aussi bien directement qu'à travers de telles organisations, ils favorisent donc la différenciation de l'économie et de ses différents secteurs, ainsi que celle des systèmes politiques nationaux.

Le souci de Hannah Arendt, de saisir en lui-même l'agir, mérite d'être pris en compte même dans ce cadre d'une perspective systémiste, où il nous encourage à nous écarter quelque peu des deux priorités qui viennent d'être identifiées. Sans renoncer à observer des systèmes, on peut se demander comment ceux-ci, dont le fonctionnement dépend non seulement de l'implication de consciences, mais d'un agir lié à ces consciences, prennent cet agir en compte. Il est très improbable qu'une activité humaine se reproduise, donc que des systèmes sociaux continuent de fonctionner, sans

¹¹ Le « dialogue » imaginaire ainsi engagé ne correspond pas à des échanges effectifs entre ces deux auteurs. On ne trouve qu'une brève référence à Hannah Arendt dans Luhmann (1981a, p. 23).

¹² Sur les rapports entre organisations et systèmes fonctionnels chez Luhmann, voir not. Broquet (2013, p. 101 s.).

que la communication qui les tisse ne se réfère, à tout le moins occasionnellement, à l'agir, donc à l'agir impliquant différentes subjectivités. Par ailleurs, à la recherche de ces communications, il peut valoir la peine d'être attentif à des lignes de communication plus éphémères que celles que tisse le fonctionnement des systèmes les plus aisés à observer, parmi lesquels les systèmes politiques nationaux.

C'est ainsi que la référence à Hannah Arendt, combinée avec la reconnaissance par Luhmann lui-même, de l'humaine pluralité, met la théorie de celui-ci au défi de rechercher les indices empiriques d'une instance *sui generis*, peut-être plus diffuse que les systèmes politiques nationaux, et qui correspondrait à une fonction plus générale que ceux-ci, de thématiser l'agir ensemble ; le politique, donc.

(B) *Un essai de caractérisation systémique du politique*

Une fois posée l'hypothèse du politique, il faut se demander en quoi celui-ci consiste, toujours en appliquant les catégories de Niklas Luhmann. Cela pourrait conduire à poser la question suivante : existe-t-il un système social qui, par son fonctionnement, différencie la question de l'agir ensemble, fasse de la question de savoir s'il possible d'agir ensemble, et comment, une question indépendante d'autres questions, telle celle de la vérité, ou celle de savoir quelles sont les normes en vigueur, ou encore de savoir si la communication a réussi.

Un tel système doit consister, toujours selon Luhmann, en un flux d'opérations de communication, qui, en ayant lieu, le font exister ; qui donc, par elles-mêmes, marquent la différence avec son environnement. La distinction qu'elles mettent en jeu doit donc être aussi celle qui distingue le système de son environnement, ce qui correspond à cette option plus radicale de la théorie des systèmes : « La distinction rectrice – et la toute première distinction de la théorie des systèmes –, c'est la distinction système et environnement » (Sosoe 2015b, p. 9). On se souvient de cet exemple particulièrement parlant : le droit est tissé de communications mettant en jeu la distinction *Recht / Unrecht* (Sosoe 2015c, p. 291). Partant de ce modèle, le systémiste désireux d'approfondir l'étude d'un système donné, partira à la recherche de la distinction propre à faire exister ce système dans la communication, à la fois en fournissant un thème, et en distinguant un type de communication des autres.

Tel que le politique a été défini jusqu'ici, une distinction s'impose : la distinction « nous » / « les autres ».

Cette distinction, cependant, est propre à intervenir dans des communications de deux types très différents. Il peut s'agir simplement d'inclure des individus à un groupe ou de les en exclure, avec cependant déjà cette particularité : la communication elle-même identifie un groupe, celui des individus que le discours inclus dans le « nous ». Cette distinction ne pourrait donc pas être mobilisée par des observateurs extérieurs d'un processus de catégorisation sociale. Celui qui la mobilise participe nécessairement au groupe, et contribue à sa reproduction en l'invoquant.

Mais il peut s'agir aussi de définir le « nous », toujours bien entendu par opposition aux « autres », par des caractéristiques ou par des activités. Il ne s'agit plus alors simplement de dire qui appartient au « nous », mais de dire ce qui « nous » caractérise ; ce que « nous » faisons. Dans de telles communications, le terme « nous » peut encore prendre deux sens très différents. Dans le cas de la communication sur les caractéristiques, le « nous » désigne un ensemble d'individus rapprochés par la communication elle-même ; il en va de même pour un « nous » invoqué dans des communications sur des activités exercées individuellement, mais de manière identique, par un ensemble d'individus. Mais si la communication porte sur une activité qui associe l'ensemble des individus, le « nous » signifie un ensemble d'individus rapprochés non seulement par la communication, mais par leur activité. C'est le « nous » dans ce dernier sens qui doit nous intéresser dans ce qui suit. Il sera identifié par l'expression « nous-agissant ».

Il faut encore envisager une spécification supplémentaire : le « nous » peut être évoqué comme désignant l'ensemble des individus impliqués dans l'action, sans que ceux-ci soient considérés individuellement. Mais il peut également être évoqué en sous-entendant une adhésion consciente au « nous » de chacun des individus susceptibles de lui appartenir. La communication peut impliquer des individus qui sont présumés mentionner le « nous » comme une réalité dans laquelle ils se fondent ; mais elle peut aussi impliquer des individus présumés dire « nous », en sous-entendant consciemment : « et moi qui vous parle, bien entendu, j'en fais partie. » Une telle communication mobilise nécessairement une distinction supplémentaire, interne au « nous », entre « nous » et « moi », ou encore, selon les contextes, entre « moi » et « vous », ou entre « moi » et « eux »¹³.

Ce n'est que dans ce dernier sens que le terme « nous », opposé « aux autres », pose une distinction propre à identifier et à reproduire « le politique », tel que nous l'avons défini au point antérieur. En effet, un discours mettant en jeu précisément cette distinction est propre à accueillir une communication sur un agir ensemble d'individus ayant chacun son irréductible subjectivité.

On doit donc ici constater à la fois la nécessité d'un tel système, mais en même temps la difficulté de sa différenciation, en raison déjà de la polysémie du terme essentiel de son code binaire, « nous ». Une nécessité et une difficulté bien plausibles : difficile d'envisager une communication qui se passe du terme « nous » ; mais difficile aussi d'imaginer comment réduire, au plan purement sémantique, la polysémie du terme¹⁴.

À cette difficulté s'ajoute une autre : la communication sur le « nous », eu égard à la généralité du terme, susceptible d'être mobilisé dans tout groupe humain, peut-elle s'engager efficacement sans au moins une référence initiale concrète : un ensemble déterminé de personnes, ou une situation justifiant l'identification d'un tel ensemble ?

¹³ C'est là un des points où l'effort de développement de la théorie des systèmes ici proposé doit tirer parti de possibles convergences avec la théorie de la reconnaissance : voir Honneth ([2003] 2010, p. 273 s.), abordant notamment les moments de remise en cause de la séparation entre le « moi » et le « nous ».

¹⁴ Il serait évidemment intéressant de savoir s'il existe des langues dans lesquelles les trois sens ici distingués (catégorie à laquelle j'appartiens ; groupe à l'action duquel je participe de manière fusionnelle ; groupe à l'action duquel je participe en tant qu'individualité différenciée) correspondent à des mots différents.

Les caractéristiques des systèmes politiques nationaux modernes, telles que Niklas Luhmann les analyse (voir la section antérieure) pourraient être expliquées par le fait que le politique n'a pu se différencier que dans un contexte qui, par lui-même, était propre à donner au « nous » le sens spécifique requis. Ce contexte, c'est bien entendu l'État. Un État est une entité agissante et qui se définit par cette action ; il comprend une population qui participe à cette action ; cette population est formée d'individus auxquels sont reconnus, du moins en principe, et ce déjà avant l'établissement des démocraties modernes, des droits subjectifs, qui leur garantissent une reconnaissance en tant que personnes, à une époque où leur appartenance à des collectivités particulières a cessé d'être une évidence (Luhmann 1981b).

Il fallait un tel contexte concret pour que puisse se différencier « du politique ». Mais ce même contexte allait imposer certaines spécifications à la communication politique. En particulier, la distinction « nous / les autres », qui peut être invoquée dans certaines situations critiques, renvoie à des références concrètes trop hétéroclites, et elle est susceptible d'induire des phénomènes de massification. Elle s'est donc trouvée progressivement remplacée par des distinctions moins malcommodes, telles gauche / droite ou gouvernement / opposition.

Mais le développement concret de l'État a encore introduit une autre simplification : les débats sur la contribution de chaque individu à l'activité de l'ensemble se sont focalisés sur la participation à la vie des partis politiques, à l'exercice du droit de vote, et éventuellement, à la participation à des manifestations revendiquant certaines actions de l'État, ou en refusant d'autres. Or, dans le plein sens du terme auquel a conduit la reconstitution sémantique ci-dessus, le politique devrait aussi être le lieu de la mise en discussion des contributions substantielles des différents individus formant une collectivité à l'activité de celle-ci.

La question de la contribution substantielle des différents individus à l'activité collective renvoie à la tension inhérente à l'activité sociétale moderne, c'est-à-dire une activité associant des individus dotés chacun d'une subjectivité propre. Une telle activité n'est assurée d'une certaine efficacité que pour autant qu'elle se soit dotée de structures s'imposant avec une certaine force à tous les participants. Mais les contributions des individus gagneront en force si elles sont aussi être motivées par les propres projets de ceux-ci. Une interprétation systémiste de l'évolution de nos institutions, du point de vue de cette tension est avancée par Gunther Teubner. Le « secret de fabrication de la différenciation fonctionnelle » serait l'équilibre entre, d'une part, les composantes *organisées et professionnelles* des systèmes sociaux et, d'autre part, leur composante *spontanée* (Teubner 2012, p. 44). Ici encore, l'État a fourni au système politique un motif qui peut faciliter une mise en débat de cette opposition, mais qui expose pourtant ce débat à des simplifications : la distinction entre centre et périphérie.

Le système politique apparaît donc comme une concrétisation historique efficace du politique, mais une concrétisation d'une certaine manière réductrice. La réduction la plus massive étant opérée par la présomption selon laquelle le politique se réduirait à la politique, alors que, on en conviendra volontiers, les situations dans lesquelles est en jeu la distinction « nous-agissant » / « les autres » sont disséminées bien au-delà des domaines où s'impose la distinction « gouvernement / opposition ».

Le raisonnement qui précède nous engage ainsi à aborder le politique comme une réalité à deux niveaux : un niveau fortement formalisé comprenant les systèmes politiques nationaux¹⁵, et un niveau moins formalisé comprenant, au delà du fonctionnement des systèmes politiques nationaux, les communications portant sur l’agir ensemble à différentes échelles, et dans des contextes inégalement formalisés¹⁶. Pour défendre une telle approche du politique, on pourrait invoquer le fait que cette différence est aussi reconnue par la théorie politique, qui l’aborde avec des binômes telle l’opposition entre instituant et institué (Lourau 1969) ; ou encore l’invocation, récurrente dans la communication quotidienne, de la différence entre la politique politicienne et la « vraie politique »¹⁷.

(C) *Le politique comme réalité polycontexturale*

La théorie des systèmes nous fournit des outils pour approcher non seulement chacun des différents systèmes composant la société modernes, mais également les relations entre ceux-ci. Un motif de réflexion qui surgit par endroit chez Luhmann, et qui est développé par Teubner, est celui-ci : chaque système fournit des catégories qui sont utilisées dans les autres systèmes (Teubner 2008, p. 29 ; 2014, p. 206). On peut ici penser à la manière que les différents systèmes sociaux ont de mobiliser la catégorie de norme que fournit le système juridique. Ou encore à la mobilisation, hors du système scientifique, et notamment dans le système politique, de la catégorie de « théorie » (Christodoulidis 1991, p. 393).

Il faut aussi appliquer ce raisonnement au politique. Il y a du politique dans tous les systèmes sociaux : chaque fois qu’est en jeu la définition d’un « nous-agissant » en rapport avec une activité propre au système en question. Rappelons que, selon la théorie luhmannienne de la communication, celle-ci, en se déroulant au fil de ses trois temps, information, communication, compréhension (*Information, Mitteilung, Verstehen*), construit en permanence une activité qui lui donne visibilité (Luhmann [1987] 1995, p. 113). La communication politique dont il s’agit ici spécifie cette construction en distinguant des acteurs et en établissant des liens entre eux. L’invocation de ces liens vient s’ajouter à d’autres mécanismes susceptibles d’encourager la poursuite de la communication, donc l’autopoïèse du système social.

Cette communication peut être implicite, se mêler pour ainsi dire à la communication qui donne sa substance principale au système social en question. Elle peut aussi se

¹⁵ Le statut des organisations internationales et entités supranationales ne sera ici pas discuté. Celui devrait être abordé dans le cadre de la discussion du « système politique de la société-monde » constitué par le « système des États » (Luhmann, 1997, p. 808) ; voir notamment Luhmann (2000, p. 220 s.). Sur cette thématique chez Luhmann, voir notamment Broquet (2013) et (2015) et Kaipl (2015).

¹⁶ Sur cette distinction, voir Broquet (2015, p. 171) qui fait une appréciation critique de son usage par Teubner, et qui constate les « tensions dans l’appareil théorique de Luhmann » auxquelles sont liés les problèmes qu’elle pose à Teubner.

¹⁷ Différence discutée par Arendt ([1955-59] 1995, p. 36).

différencier, en s'inscrivant dans des discours spécifiques¹⁸, ou encore en se déroulant dans le cadre de procédures ou d'organisations spécifiques. Par ailleurs, un mécanisme de première importance de différenciation des questions de politique d'un système social est l'établissement de professions spécialisées dans la réalisation des opérations d'un système donné. Pour s'en tenir à l'exemple du système scientifique, rappelons le discours de Talcott Parsons cité ci-dessus, qui permet d'illustrer l'ensemble de ces dispositifs différenciateurs : il s'agit d'un type particulier de discours sociologique, de nature programmatique ; cette nature programmatique est mise en évidence par la procédure dans le cadre de laquelle il est énoncé : un événement de clôture d'un congrès ; ce congrès est celui d'une organisation particulière, une association ; et d'une association réunissant des personnes exerçant la même profession.

Face à ce politique qui existe dans les différents systèmes fonctionnels, trois questions méritent d'être approfondies. (a) Quelles sont les implications, pour chacun de ces systèmes, de l'existence d'un système politique différencié ? (b) Quelles sont les implications, pour le système politique, de l'existence de composantes politiques dans les autres systèmes fonctionnels ? (c) Quelles sont les implications, pour la société en général, de la constellation formée par le système politique et l'ensemble des composantes politiques des autres systèmes fonctionnels ?

Ces trois questions doivent cependant être abordées compte tenu de cette caractéristique très particulière du politique, présentée au terme de la section précédente : sa double réalité, comprenant les systèmes politiques nationaux et la communication moins formalisée concernant l'agir ensemble. La discussion des deux premières questions gagne à être engagée en ne considérant que le système politique dans sa composante formalisée, seule région du politique assez nettement différenciée pour que les sémantiques qu'elle développe puissent être efficaces au-delà de ses limites, et pour développer des couplages structurels avec d'autres systèmes fonctionnels.

(a) l'existence d'un système politique facilite la différenciation d'une composante politique dans les autres systèmes sociaux, en lui fournissant des modèles et des catégories, au premier rang desquelles la catégorie de la politique. Ainsi des associations présentent-elles des structures analogues à celles des systèmes politiques nationaux; des organisations portant le fonctionnement d'un système donné peuvent-elles prendre pour modèle des services administratifs de l'État.

De telles structures à vocation politique sont propres à favoriser la mobilisation d'énergies individuelles et de les faire converger par la thématization d'un « nous-agissant ». De cette manière, elles peuvent, selon les circonstances, induire le développement de nouvelles structures ou de modalités de communication dans le système en question, ce qui peut conduire à des évolutions du système fonctionnel en question. Un exemple historique pourrait être l'apparition de syndicats, qui ont contribué à une transformation durable des relations industrielle dans le domaine économique. Un exemple plus récent sont les groupements qui se sont formés pour

¹⁸ Pour un concept actualisé de discours et son application dans la recherche sociologique, voir Bora et Hausendorf (2009).

promouvoir la notion de « responsabilité sociale de l'entreprise » et leur effet sur les pratiques industrielles ou commerciales (Rogowski 2013, p. 252 s.).

De telles évolutions présupposent, cependant, que l'énoncé des programmes d'action des « nous » laissent des marges de liberté aux individus mobilisés (il faudra y revenir ci-dessous, section (D)). Face à cet enjeu, les systèmes politiques des pays démocratiques fournissent des références : par la notion de droits fondamentaux, dont une des vocations est de protéger les individus contre les excès des actions collectives. Ou encore par les principes qui ont été développés en particulier dans le domaine du droit du travail, destinés à protéger les travailleurs, partie par hypothèse plus faible, contre les excès qu'ils pourraient souffrir de la part de leurs employeurs, par hypothèse plus puissants (Supiot 2010). Ici encore, cependant, les catégories fournies par le système politique ne correspondent que partiellement aux enjeux internes aux autres systèmes fonctionnels. La question de la tension entre spontané et organisé n'est que partiellement explicitée par l'opposition entre personnes faibles et organisations trop puissantes.

D'une manière plus générale, la transposition de certaines catégories forgées par les systèmes politiques nationaux, telles les oppositions gauche / droite ou gouvernement / opposition, pourra gêner le fonctionnement des autres systèmes fonctionnels, et susciter des griefs de « politisation ».

Pour conclure ce point, constatons donc que l'existence d'un « système politique », d'un côté, favorise des différenciations internes aux autres systèmes fonctionnels, susceptibles de favoriser à leur tour des dynamiques ou des évolutions internes. Mais, d'un autre, elle impose des catégories trop spécifiquement liées aux caractéristiques des systèmes politiques nationaux pour être applicables dans ces autres systèmes sans porter préjudice à leur fonctionnement.

(b) Quelles sont les implications, pour les systèmes politiques nationaux, de l'existence de composantes politiques dans les autres systèmes fonctionnels ? L'une est sans doute celle-ci : les systèmes politiques nationaux, instance de l'agir ensemble dans une société complexe, doivent non seulement assurer leur propre fonctionnement, mais doivent prendre appui sur le fonctionnement des autres systèmes¹⁹. L'État doit assurer la formation des citoyens en prenant appui sur le fonctionnement du système éducatif, le traitement des maladies en ayant recours au fonctionnement du système médical, la production de richesse en s'en remettant au système économique, etc. A cette fin, le fonctionnement des autres systèmes fonctionnels peut être orienté par le fait que les individus y qui participent se perçoivent comme des membres de l'administration du système politique, et suivent donc les orientations émanant de celui-ci. Mais il peut aussi être orienté, en partie du moins – on vient de l'évoquer au point précédent – par le fait que ces individus sont impliqués dans des instances de nature politique propres au système fonctionnel en question. Les politiques publiques, selon la conception qui s'est généralisée dans la

¹⁹ La théorie systémiste insiste sur le fait que la politique ne peut pas – ne doit jamais – s'imposer à l'ensemble des autres systèmes sociaux. Elle ne l'en conçoit pas moins comme jouant un rôle dans ceux-ci (Luhmann 1981a, p. 82 ; 2000, p. 396 s.), ce qui lui confère une position qui pourrait être qualifiée de *primus inter pares* (Broquet 2013, p. 110 ; 2015, p. 167).

modernité avancée, prennent d'ailleurs appui sur ce fait, cherchant à agir par l'intermédiaire des dynamiques politiques internes aux différents systèmes fonctionnels, et à influencer sur celles-ci à travers des mécanismes de couplage entre les politiques internes à ces systèmes et les politiques sectorielles élaborées dans le cadre des systèmes politiques nationaux (Chevallier 2008, p. 80 s. ; Broquet 2013 ; Arnaud 2014 ; Ferreira 2014, p. 176 s.).

Une autre implication est que les composantes politiques des systèmes sociaux spécialisés peuvent jouer un rôle d'instances de médiation entre les systèmes politiques nationaux et les composantes moins formalisées du politique. On peut penser, dans le domaine juridique, aux incidences politiques des débats suscités dans les années 1970 par le mouvement « critique du droit » (Dupré de Boulois et Kaluszynski 2011). Un phénomène qui a pris plus récemment de l'ampleur est le rapprochement entre communautés scientifiques spécialisées et groupements de personnes portant certaines revendications politiques (Callon *et al.*, 2001, p. 105 s.)²⁰.

(c) Des rapports d'une certaine intensité sont donc nécessaires entre, d'une part, la communication de nature politique inscrite dans des systèmes fonctionnels autres que le système politique et, d'autre part, le fonctionnement des systèmes politiques nationaux ; à la fois pour renforcer la communication politique extérieure à la sphère de la politique au sens restreint du terme, et pour favoriser une co-évolution des deux niveaux du politique. Par ailleurs, quand les systèmes politiques nationaux assument leur fonction de produire des décisions contraignantes visant des domaines spécifiques, la réalisation de cette fonction est facilitée par une intensification des rapports entre ces systèmes et la communication politique interne aux autres systèmes fonctionnels, par l'effet de dynamiques impulsées à partir soit de l'intérieur des systèmes politiques nationaux, soit d'initiatives émanant de régions moins formalisées du politique. Ainsi, l'intensification des rapports entre les multiples composantes de ce que l'on pourrait appeler la constellation politique apparaît comme une nécessité. Elle pourrait favoriser notamment deux évolutions.

D'un côté, l'intensification des rapports entre les différentes composantes de la constellation politique peut contribuer à la construction de « nous complexes », appropriés à une société complexe. Les systèmes politiques nationaux, du fait de leur référence à la nation, ont certes contribué à la génération de la notion moderne du « nous-agissant ». Mais ils ont aussi généré une notion de l'appartenance nécessaire à un « nous » de premier plan, auquel les autres appartenances devraient se subordonner. Certes, la globalisation a remis en cause cette notion, à la fois en générant des notions de citoyenneté politique à plusieurs niveaux (par exemple régionale, nationale et européenne ; voir not. Kaipl 2015, p. 311 s.), en revalorisant les appartenances à des groupements définis culturellement (Teubner 2012, p. 242 s.), et enfin en valorisant, par l'activité d'organisations multinationales à vocation

²⁰ Rappelons que deux importantes lignes de travail de Jürgen Habermas ont eu pour motif précisément de mettre en valeur les possibles implications de débats de spécialistes pour les débats dans l'espace public au sens large : sa participation au *Positivismusstreit* (Habermas [1964] 1979) et la mise en place du groupe de travail en théorie du droit dont les activités allaient fournir la matière de *Droit et démocratie* ([1992] 1996). Pour une justification de cette démarche, voir Habermas ([1962] 1978, p. 258).

spécifique, les rôles individuels de spécialistes (Callon *et al.*, 2001, p. 121 s.). Il s'agit donc de mieux penser la polysémie du mot « nous » dans la modernité avancée. Ce qui pourrait passer par une explicitation des rapports entre les différentes composantes du politique²¹.

D'un autre, une plus forte intégration du politique pourrait permettre de mieux identifier de nouvelles oppositions, transversales aux différents systèmes fonctionnels, et donc propres à leur tour à renforcer en retour cette même intégration. Il n'est ainsi pas unimaginable que l'opposition organisé / spontané²² – ou des oppositions qui puissent lui correspondre, comme celle entre rationalisation organisationnelle et réalisation individuelle²³ ou entre démocratisation et rationalisation économique²⁴ – puisse venir progressivement remplacer l'opposition capital / travail qui a dominé le politique pour plus d'un siècle.

De telles évolutions – développement de « nous-complexe » et identification de fractures transversales – pourraient donc contribuer à une certaine intégration de ce qui a ici été appelé le politique ; à le rapprocher de ce qui mériterait d'être qualifié de système fonctionnel différencié. Avec cette formulation abstraite, nous ne sommes pas si loin de la discussion classique en théorie politique du rôle des associations et des acteurs organisés dans la structuration d'une société civile d'une certaine consistance²⁵. Le détour par la théorie des systèmes engage à donner une importance particulière aux organisations et associations liées en particulier à certains systèmes fonctionnels ; à distinguer, dans la dynamique politique d'une époque, (i) la dynamique politique au sens étroit du terme, (ii) les forces sociales faiblement différenciées (les mouvements sociaux), et (iii) les forces générées par le fonctionnement des systèmes fonctionnels autre que le système politique ; et à s'interroger sur la possibilité et la nature des relations qui peuvent s'établir entre ces différentes dynamiques, correspondant au fonctionnement de différents systèmes.

Un enjeu crucial de cette intégration d'un système politique débordant les systèmes politiques nationaux (mais qui ne prétendrait cependant pas, pour autant, surplomber les autres systèmes fonctionnels) serait de lui donner une certaine force face à celle qu'a acquis en particulier le système économique. Les évolutions récentes dans les pays les plus durement atteints par la crise économiques suggèrent que celle-ci tend actuellement à élargir le fossé entre les systèmes politiques nationaux et les composantes de leur environnement autres que le système économique (Christodoulidis 2013, p. 659 s. ; Reis 2014 ; Guibentif, sous presse). En contrepois à ces évolutions, il vaudrait la peine de parier sur celles qui pourraient conduire à une ré-identification de l'instance du politique, en la différenciant plus nettement.

²¹ Ce par quoi l'on rejoint l'idée de pluralisme ordonné de Mireille Delmas Marty (2006), en maintenant une visée luhmannienne de génération de perspectives différentes, à leur tour génératrices de contingence (Ferrarese 2015, p. 96).

²² Voir ci-dessus section B in fine; Teubner (2012, p. 139 s.).

²³ Mettant en évidence cette opposition, Hart (2015, p. 218 s.).

²⁴ Opposition relevée par Bora (2014) dans la discussion de la place de la sociologie face à la régulation.

²⁵ Voir par exemple Kellerhals (1974).

Reste à savoir à quoi peut correspondre la notion d'intégration du politique, dans le cadre d'une approche systémiste de la réalité sociale. Une possible réponse est celle-ci : des évolutions susceptibles d'être qualifiées d'intégration pourraient résulter du fait que des communications ayant lieu dans le cadre de systèmes fonctionnels différents, voire hors de tels systèmes, mettraient en jeu un même thème, ce thème pouvant assurer un couplage structurel entre elles. Un problème du politique dans la société moderne complexe est que le thème du « nous-agissant », pourtant transversal, est inutilisable à cette fin, du fait que les références concrètes, indispensables à une poursuite effective de la communication politique, varient d'une instance de communication à l'autre. Il s'agit donc d'identifier des thèmes nécessairement et étroitement liés à celui du « nous-agissant », mais susceptibles d'être mis en débat sans référence indispensable au « nous-agissant ». On pourrait avancer quatre candidats, quatre notions qui visent des réalités correspondant à des efforts de différenciation des communications concernant des « nous » concrets :

- La notion de profession ; rappelons son emploi, précisément pour cette potentialité d'établir des ponts entre débats politiques de nature différente, par Max Weber²⁶. Un inconvénient de cette notion est qu'elle défavorise les secteurs sociaux où ne sont pas déjà reconnues actuellement des professions²⁷.
- La notion de constitution ; c'est sur elle que parie Teubner dans son récent ouvrage *Verfassungsfragmente* (Teubner 2012), pour engager un débat politique d'une complexité adéquate à la polycontextualité de la société actuelle. Un inconvénient de cette notion est cependant son lien très fort avec le système politique. Sa circulation entre débats politiques de nature diverse pourrait induire, soit une discussion trop « politisée » (au sens courant du terme) des politiques de systèmes fonctionnels autres que le système politique, et donc entretenir le déséquilibre qui marque actuellement le politique, et que l'intégration plus poussée de celui-ci devrait précisément permettre d'atténuer ; soit une dilution du concept de constitution, au détriment des réponses qu'exigent les défis politiques spécifiques aux systèmes politiques nationaux, liés en particulier à la nécessité d'un couplage structurel entre politique et droit (Le Bouter 2015, p. 87), et au fait que ceux-ci sont liés aux dispositifs d'exercice de la violence (Thornhill 2011, not. p. 154 s. ; Kaipl 2015, p. 304).
- La notion des droits, valorisée d'ailleurs par Luhmann lui-même (Sosoé 2015b, p. 19), dans la mesure où elle institue des sujets individuels situés dans des collectivités humaines, qui les reconnaissent en tant que tels et pour leur contribution à la collectivité²⁸. La mobilisation de cette notion pose deux problèmes. D'une part, la référence aux droits humains, qui renvoie à la

²⁶ On se souvient que les titres originaux des deux essais réunis en traduction française dans le volume *Le savant et le politique* (Weber [1917-1919] 1959) sont : « Wissenschaft als Beruf » et « Politik als Beruf ».

²⁷ Un cas récemment discuté dans le cadre de l'organisation internationale du travail est le travail domestique. Voir les travaux préparatoires de la Convention n° 189.

²⁸ Deux oeuvres abordant les droits précisément dans cette perspective sont celles de Sen (voir not. Sen 2008) et celle de Honneth (voir not. Honneth [2011] 2015). Les réflexions de Supiot sur la reconnaissance de la capacité d'action (2010, p. 131) adoptent une orientation analogue.

collectivité abstraite « humanité », doit être conciliée avec des références à des collectivités concrètes. D'autre part, dans l'éventail des droits évoqués par la notion générale des « droits », une composante mérite d'être mieux mise en évidence – Axel Honneth s'y applique en spécifiant la notion de « liberté sociale » (Honneth [2011] 2015, p. 71 s. ; 203 s.) – celle des droits à participer activement et substantiellement aux entreprises du « nous ».

- La notion, enfin, de réflexivité. Celle-ci paraît la plus prometteuse : la réflexivité sociale exige la mise en débat d'un « nous » et, en même temps, la mise en place de procédures spécifiques, assurant la récolte d'informations spécifiques, et facilitant leur mise en discussion avec une finalité spécifique. Ce n'est donc pas un hasard si elle occupe une place centrale dans les débats sur la modernité avancée (Beck *et al.* 1994 ; Vandenbergue 2006, Capeller 2011, p. 46 s. ; Ferreira 2014, p. 401 s.). Sa discussion pourrait d'ailleurs profiter de l'apport de Luhmann, attentif au thème au plus tard depuis « Reflexive Mechanismen » (Luhmann [1966] 1970), et des débats qu'a suscité la notion de « droit réflexif », inspirée de ses travaux (Teubner et Willke 1984 ; Luhmann 1985 ; Willke 1993 ; Rogowski 2013)²⁹. Cependant, ce qui donne à cette notion ses virtualités est en même temps un inconvénient : elle est attachée à des notions qui nous sont trop familières, ce qui réduit sa capacité de créer de la distance par rapport aux opérations qu'elle désigne (Luhmann 1985, p. 2). Elle appelle donc de nouveaux efforts de définition, lesquels pourront passer, notamment, par une meilleure prise en compte du sujet de la réflexivité, le « nous ».

Dans toute la section qu'il s'agit à présent de conclure, le registre a souvent été normatif. Il ne s'agit pourtant pas d'une discussion purement normative. A tout moment, nous considérons des phénomènes observables, sur lesquels notre attention est focalisée par la théorie des systèmes. Et que nous sommes amenés, du fait de cette focalisation, à les mettre en relief, pour évanescents et éphémères qu'ils soient. La théorie des systèmes – et c'est là que réside une part de son potentiel critique³⁰ nous propose des hypothèses quant à l'importance de ces phénomènes pour d'autres aspects de la réalité sociale, nous engageant ainsi à être attentifs à toutes les évolutions susceptibles de les rendre plus ou moins probables.

²⁹ Pour une critique de la théorie luhmannienne du système politique prenant appui sur cette notion, voir Christodoulidis (1991). Je remercie Julien Broquet de m'avoir rendu attentif à cet article. Le même auteur a, plus récemment, mobilisé cette notion dans une critique de Teubner (2012) : Christodoulidis (2013, p. 656 s.).

³⁰ Sur ce potentiel, voir notamment Ferrarese (2015, p. 93), qui rappelle d'ailleurs que Luhmann lui-même adopte souvent un registre normatif.

(D) Retour aux subjectivités, non seulement les subjectivités blessées, mais les subjectivités inspirées

Par la communication sur les « nous-agissant », les différentes composantes du politique ont la virtualité de permettre aux locuteurs de communiquer sur leur propre expérience de l'agir ensemble.

Le point de départ du raisonnement ici pourrait être celui-ci : la réalisation de la communication, donc l'acte physique d'énonciation ou de rédaction, suppose l'effort d'un organisme individuel, effort qui exige une motivation, motivation qui passe par la conscience, donc par cet enchaînement de perceptions qui se déroule en parallèle à l'enchaînement des communications. Parmi les expériences de conscience susceptibles de motiver la communication figurent les émotions. Ou peut-être faudrait-il dire plus prudemment : la réalisation de la communication exige une certaine dynamique de la conscience, et cette dynamique pourra être qualifiée, dans la communication, d'émotion. La conception du politique sous-jacente à l'œuvre de Hannah Arendt inclut une catégorie particulière d'émotions, induite par la participation à une action réalisée en commun avec d'autres individus, donc par l'expérience d'un « nous-agissant » : on en trouve une évocation à propos de l'expérience des colons d'Amérique, au moment de la Révolution :

« (...) les hommes qui (...) 'dirent à l'Angleterre un adieu définitif', savaient dès le début la chance qu'ils avaient ; ils avaient l'énorme potentiel de pouvoir qui surgit lorsque les hommes, 'mutuellement, engagent les uns vis-à-vis des autres [leur] vie, [leur] fortune et [leur] honneur sacré.' » (Arendt [1963] 2012, p. 486).

Le politique serait la communication de cette expérience, avec la virtualité, soit d'attirer des subjectivités anticipant la possibilité de vivre une telle émotion, soit d'encourager des subjectivités à investir actuellement une telle émotion dans la communication. Les forces que générerait le politique résulteraient d'ensembles de communications portées par de telles émotions.

L'intuition partagée par Hannah Arendt et Niklas Luhmann est celle des dangers que peut représenter l'émotion générée par la participation à un « nous » trop vaste et englobant. La réponse de Hannah Arendt, face à ce danger, est de renforcer la différenciation des subjectivités individuelles, par la valorisation de la pensée comme agir spécifique (Arendt [1958] 2012, p. 320 s.). Celle de Niklas Luhmann est de développer la différenciation fonctionnelle (Luhmann 1965). Une manière de raisonner à partir de cette position consiste à aborder la différenciation fonctionnelle comme génératrice de « nous-agissant » spécifiques, et donc d'émotions spécifiques, à la fois moins susceptibles de générer des dynamiques transindividuelles incontrôlables, et propres, en revanche, à motiver des activités très spécifiques.

Luhmann, soucieux d'assurer la cohérence de son approche systémiste, s'abstient d'entrer dans la discussion du thème des émotions³¹. Celui-ci renvoie en effet nécessairement à des dynamiques qui transcendent dans l'instant les sphères de la

³¹ Abordant directement le thème des émotions, voir Luhmann (1996), p. 183. Pour une approche des émotions dans le cadre d'une conceptualisation systémiste, voir Renda (2015).

perception et de la communication, leur prise en compte n'étant pas facilement conciliable avec la problématique de la différenciation de ces deux sphères. Il évoque pourtant des émotions, mais pour l'essentiel des émotions négatives (de souffrance, de frustration, de *Betroffensein* ; Luhmann 1997, p. 852), dont l'expression contribue à rapprocher ceux qui ont en commun de vivre certaines difficultés, au point de donner lieu à la formation d'un mouvement social. Il s'abstient en revanche de considérer les émotions que l'on pourrait qualifier de positives, à savoir celles qui peuvent motiver des actions correspondant au fonctionnement de systèmes fonctionnels, telles celles qui pourront surgir associées à l'expérience du travail à plusieurs dans un domaine spécialisé³², ou du partage – entre artistes et audience – de l'expérience d'une performance artistique. C'est le surgissement de telles émotions qui pourrait être favorisé par l'ouverture d'espaces de spontanéité dans les systèmes fonctionnels – pour prolonger les réflexions de Gunther Teubner sur le secret de fabrication de la différenciation fonctionnelle. Dans de tels espaces, il est à la fois possible et nécessaire de redéfinir actuellement les conditions de l'agir ensemble ; la communication doit y porter sur un « nous-agissant », ce qui est propre à générer des émotions liées à l'agir ensemble, et à en favoriser l'expression.

Il est paradoxal que Luhmann, dont la théorie – il est permis de le dire – a suscité l'enthousiasme, et un enthousiasme lié précisément à l'expérience d'un travail intellectuel effectivement partagé, parce que mobilisant un appareil conceptuel d'une telle consistance qu'il se révèle capable d'opérer de manière analogue dans différentes consciences, soit si peu attentif aux émotions de l'agir ensemble positif lié au fonctionnement des systèmes sociaux différenciés. Une explication pourrait être celle-ci. Ces émotions, surgissant à l'endroit même des opérations du système, que Luhmann veut aborder en tant que système, donc sous l'angle de sa différenciation, et non sous l'angle de l'agir, se retrouvent au cœur du point aveugle de l'observateur. Les émotions négatives évoquées par Luhmann, notamment celles qu'il évoque en les associant à des « blessures », ont plus de chances d'être perçues, parce qu'elles s'expriment à une certaine distance du fonctionnement des systèmes sociaux.

La motivation par l'émotion de l'agir ensemble, cependant, est un mécanisme d'un maniement délicat. On peut avancer l'hypothèse que les psychismes individuels, d'eux-mêmes, ne se fixeront pas longtemps sur une même émotion, et que l'entretien d'une même émotion sur une longue durée, par des stimulations communicationnelles, pourrait se révéler coûteux. Par ailleurs, on l'a déjà relevé, des moments d'émotion partagée peuvent, selon l'intensité de celles-ci, générer des dynamiques sociales incontrôlables. D'où l'importance des mécanismes de motivation autres que la communication politique. Parmi ces mécanismes figurent les organisations. Dans la mesure où celles-ci jouent aussi sur l'émotion générée par le « nous-agissant », elles ne le font que d'une manière pour ainsi dire formelle, en rappelant à chacun son appartenance à l'organisation, donc à la collectivité des membres de l'organisation. Cependant, les membres ne sont pas nécessairement invités à partager leur expérience de cette qualité de membre, ni à mettre les implications de cette qualité en discussion. Et l'organisation définit elle-même l'activité qu'elle exerce, sans impliquer nécessairement ses membres actuels dans le

³² Un exemple : l'enthousiasme de certaines des personnes participant activement, en tant que groupe, à la mise en place d'un nouveau dispositif, qu'il a été possible d'observer au Portugal, par exemple, au moment de la création d'une nouvelle justice de paix (Guibentif 2007).

travail de définition. Les chances, dans une organisation, de génération d'émotions positives liées à un « nous-agissant » sont donc relativement faibles. D'où l'adoption de stratégies spécifiques de génération contrôlée de ce genre d'émotions (fêtes, stages comprenant la réalisation de performances de groupe, etc.). En revanche, les organisations jouent systématiquement de manière négative sur les émotions liées au « nous-agissant » qui pourrait théoriquement leur correspondre, à savoir par la menace d'exclusion des membres qui ne remplissent pas leurs obligations. Par ailleurs, les organisations pourront éventuellement réunir d'autres moyens de motiver les actions de leurs membres, notamment par des systèmes de gratification (Reemtsma [2008] 2011, p. 126 s.).

L'observateur lucide de la société moderne qu'est Niklas Luhmann a compris très tôt que l'une des forces de celle-ci est de multiplier les dispositifs qui lui épargnent le recours toujours risqué à la communication politique. Voir cet article, parmi les premiers qu'il publie, intitulé « Éloge de la routine » (Luhmann [1964] 1971). Il vaut sans doute la peine de compléter la description du politique esquissée ci-dessus dans le sens suivant : s'il s'agit d'un « système » *sui generis*, c'est aussi parce que la politisation ne peut être ni permanente ni générale. Une potentialité supplémentaire d'une constellation politique relativement intégrée pourrait être, d'ailleurs, de garantir en permanence la possibilité de la politisation, mais par le moyen d'un enchaînement d'épisodes de politisation concernant successivement des domaines sociétaux différents, et en favorisant, dans chaque système, un enchaînement de périodes chaudes, politisées, marquées par des expressions d'émotions subjectives, et de périodes froides, de fonctionnement routinier.

Une tendance inhérente à une société construite sur cette alternance entre temps chauds et temps froids est que les organisations, pour s'assurer de meilleures conditions de fonctionnement actuel, développent des mécanismes réduisant la probabilité de la politisation. Une telle tendance a été analysée par Coser dans les années 1950³³. Ses questionnements mériteraient d'être appliqués à la société actuelle.

Revenons aux individus participant au fonctionnement des divers systèmes de la société moderne fonctionnellement différenciée. On vient d'aboutir à un modèle selon lequel ils seraient impliqués dans les dynamiques de ces systèmes par l'investissement, à tout le moins à certains moments, de leurs émotions. Si l'on reconnaît la différenciation des consciences, d'un côté, de la communication, de l'autre, il faut présumer qu'une correspondance entre pulsions psychiques (de dire ou faire telle chose) et dynamiques sociétales (de discours ou d'action) est à tout le moins improbable. Partant de cette hypothèse générale, il vaudrait la peine d'approfondir notamment deux questions. D'abord, dans quelle mesure les émotions pour ainsi dire exercées dans le cadre du fonctionnement de certains systèmes sociaux sont-elles compatibles avec celles qui pourraient être adéquates au système politique ? Ne pourrait-on pas reprendre l'histoire des systèmes politiques comme une histoire du réinvestissement de passions de juristes, de médecins, d'artistes dans les arènes

³³ Voir Coser (1956, p. 26 s.), dans un chapitre introductif qui n'a curieusement pas été inclus dans la traduction française de l'ouvrage : Lewis L. Coser, *Les fonctions du conflit social*, Paris, PUF, 1982.

politiques ?³⁴ Et ne pourrait-on pas reprendre l'analyse de certaines émotions exprimées aujourd'hui face au système politique (on peut penser à la fameuse *Politikverdrossenheit*) en examinant les rapports possibles entre celles dont les individus font l'expérience dans leur parcours de vie, tels qu'il est configuré actuellement, et les émotions auxquelles prétendent correspondre les systèmes politiques nationaux. Une autre question, qui n'est peut-être qu'une spécification dramatique de la précédente, est celle-ci : des comportements de violence extrême que nous observons récemment ne pourraient-ils pas être liés au fait que certains individus ne sont plus assez impliqués dans les opérations de systèmes fonctionnellement différenciés pour bénéficier, dans leurs activités, de conditions de formation d'émotions différenciées, et pour trouver, dans les cadres ordinaires de la modernité avancée, des opportunités d'investissement d'émotions potentiellement violentes, en raison de leur caractère non différencié³⁵.

III. Conclusion

Est-ce faire une violence inutile à la théorie des systèmes que de l'impliquer dans un travail sur le politique ? Je ne le crois pas, pour deux raisons.

D'une part, le développement de la théorie des systèmes qui pourrait être induit par l'approfondissement d'un tel travail est propre à renforcer sa capacité réflexive, ici au sens de capacité de se situer elle-même dans la réalité qu'elle décrit. Il pourrait nous permettre de qualifier plus précisément la nature politique propre du programme systémiste, qui prétend bien influencer la perception que nous avons de notre travail de sociologues. Et par là même, il pourrait nous doter des moyens de participer à la discussion – maintenant bien engagée – des rapports, distants il est vrai, et parties d'une constellation complexe – entre cette politique de la sociologie et la politique de la société.

Il pourrait aussi nous permettre de mieux rendre compte du parcours de Niklas Luhmann lui-même ; sa manière de s'engager dans une sociologie qu'il percevait initialement liée à un projet politique ; puis son effort de développer – avec passion (Baecker *et al.* 1987) – une théorie qui atteigne un niveau d'abstraction suffisant pour circuler entre différents systèmes fonctionnels. Une passion, il est vrai, qui semble bien être en permanence refroidie par l'exercice d'une écriture à la fois ironique et dépersonnalisée, mais qui se manifeste parfois. Voir, par exemple, le fragment suivant :

³⁴ Un travail qui pourrait tirer parti des écrits que nous ont laissé des personnalités ayant exercé une profession juridique, scientifique ou artistique, et connu une carrière politique, et dans lesquels est perceptible l'entrelacement entre expériences de spécialistes et expérience politique. Par exemple le journal de Victor Hugo (1972), ou la correspondance de Clémenceau (2008).

³⁵ Le motif de l'opposition entre différenciation et violence est développé par Reemtsma ([2008] 2011).

“Dans tout cela, il s’agit, notons-le bien, d’une théorie des systèmes empiriques, qui inclut le système de la science comme un cas parmi beaucoup d’autres, et qui en fait de même avec soi-même, en tant qu’une théorie du système de la science. De voir si cela est possible, et comment, fait partie des grandes aventures intellectuelles du présent et a son charme (*Reiz*) propre, même si l’on est encore loin de pouvoir apprécier, ne serait-ce qu’approximativement, les conséquences pratiques d’une réorientation aussi radicale de la pensée. » (Luhmann 1985, p. 7)

D’autre part, un tel développement de la théorie des systèmes pourrait ouvrir des perspectives nouvelles de travail empirique sur la réalité sociale du politique, en nous fournissant une large gamme de catégories et de questionnements – jeux lexicaux sur les différentes catégories de « nous » ; sur les catégories de « profession », de « droits » ; oppositions « nous » / « les autres », « moi » / « vous », « moi » / « eux », actif / passif, spontané / organisé ; superpositions et articulations de distinctions pertinentes ; manifestations d’émotions dans la communication, etc. – susceptibles d’être engagées dans le travail de terrain. Un travail urgent au moment où se multiplient les indices à la fois de nouvelles formes de politisation et de nouveaux modes de dépolitisation.

Références

- ALBUQUERQUE, Ana Carolina Cavalcanti de (2011), *Poder e Violência no Estado de Direito. Análise comparativa do pensamento de Hannah Arendt e Niklas Luhmann*, São Paulo, Université de São Paulo, Faculté de Droit, dissertation de mastère (disponible sur <http://www.teses.usp.br/teses/disponiveis/2/2139/tde-26032012-110804/pt-br.php>).
- ARENDR, Hannah ([1951] 1958), « Preface to the First Edition », in: ID., *The Origins of Totalitarianism*, Cleveland & New York, The World Publishing Company (Meridian Books), 2^{ème} édition augmentée, 1958, pp. vii-ix.
- ([1951] 2002), *Les origines du totalitarisme – Eichmann à Jérusalem*, Paris, Gallimard (édition établie sous la direction de Pierre Bouretz),
 - ([1955-59] 1995), *Qu’est-ce que la politique ?* Paris, Seuil (trad. de *Was ist Politik*, Munich, Piper, 1993 ; ensemble de manuscrits produits entre 1955 et 1959, non publiés du vivant de l’auteure, édités par Ursula Ludz).
 - ([1958] 2012), *Condition de l’homme moderne*, in : Hannah ARENDR, *L’humaine condition*, Paris, Gallimard (Édition établie sous la direction de Philippe Raynaud), pp. 59-323 (trad. de : *The Human Condition*, Chicago, University of Chicago, 1958).
 - ([1963] 2012), *De la révolution*, in : Hannah ARENDR, *L’humaine condition*, Paris, Gallimard (Édition établie sous la direction de Philippe Raynaud), pp. 331-584 (trad. de : *On Revolution*, New York, Viking Press, 1963).
 - ([1968] 2012), *La crise de la culture – Huit exercices de pensée politique*, in : Hannah ARENDR, *L’humaine condition*, Paris, Gallimard (Édition établie sous la direction de Philippe Raynaud), pp. 593-834 (trad. de : *Between Past and Future. Eight exercises in Political Thought*, New York, Viking Press, 1968 ; édition augmentée d’un volume publié initialement en 1961).
- ARNAUD, André-Jean (2014), *La gouvernance. Un outil de participation*, Paris, Lextenso-LGDJ.

- BAECKER, Dirk, MARKOWITZ, Jürgen, STICHWEH, Rudolf, TYRELL, Hartmann, WILLKE, Helmut (Dirs.) (1987), *Theorie als Passion. Niklas Luhmann zum 60. Geburtstag*. Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp.
- BECK, Ulrich, GIDDENS, Anthony, LASH, Scott (1994), *Reflexive Modernization: Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Stanford, Stanford University Press.
- BESSY, Christian (2007). « Le libéralisme d'Amartya Sen », *Économie et institutions* n° 10 et 11, pp. 285-305.
- BORA, Alfons (2014), « Rethinking regulation: What governance is all about », *Portuguese Journal of Social Sciences*, 13(2).
- BORA, Alfons, HAUSENDORF, Heiko (2009), « Participation and Beyond: Dynamics of Social Positions in Participatory Discourse », *Comparative Sociology* 8, pp. 602-625.
- BROQUET, Julien (2013), « Reflexive Governance in the European Union ? An example of structural coupling », in: Alberto FEBBRAJO et Gorm HARSTE (dirs.), *Law and Intersystemic Communication – Understanding “Structural Coupling”*, Aldershot, Ashgate, 2013, pp. 97-127.
- (2015), « Une approche épistémologique de la notion de couplage structurel : l'exemple de la constitution économique », in: SOSOE (2015), pp. 157-175.
- CALLON, Michel, LASCOUMES, Pierre, BARTHE, Yannick (2001), *Agir dans un monde incertain – Essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- CAPELLER, Wanda (2011), *Relire Giddens. Entre sociologie et politique*, Paris, Lextenso-LGDJ.
- CHEVALLIER, Jacques (2008), *L'État post-moderne*, Paris, Lextenso-LGDJ.
- CHRISTODOULIDIS, Emiliós (1991), « A Case for Reflexive Politics: Challenging Luhmann's Account of the Political System », *Economy and Society* 20, pp. 380-401.
- (2013), « On the Politics of Societal Constitutionalism », *Indiana Journal of Global Legal Studies* 20, pp. 629-663.
- CLEMENCEAU, Georges (2008), *Correspondance (1858-1929)*, Paris, Robert Laffont (édition établie par Sylvie Brodziak et Jean-Noël Jeanneney).
- COMMAILLE, Jacques (2015), *A quoi nous sert le droit ?*, Paris, Gallimard.
- COSER, Lewis A. (1956), *The Functions of Social Conflict*, Glencoe / Londres, Free Press / Macmillan.
- DELMAS-MARTY, Mireille (2006), *Les forces imaginantes du droit (III). Le pluralisme ordonné*, Paris, Seuil.
- DUPRE DE BOULOIS, Xavier, KALUSZYNSKI, Martine, (2011), *Le droit en Révolutions. Regards sur la critique du droit des années 70 à nos jours*, Paris, Lextenso-LGDJ.
- FERRARESE, Estelle (2015), « La justice, une formule de contingence. La tentation politique de Niklas Luhmann », in: SOSOE (2015), pp. 91-101.
- FERREIRA, António Casimiro (2014), *Política e sociedade – Teoria social em tempo de austeridade*, Porto, VidaEconómica.
- GUIBENTIF, Pierre (2007) « Les julgados de paz, une nouvelle justice de proximité au Portugal », *Droit et Société* n° 66, pp. 331-359.
- (2010), *Foucault, Luhmann, Habermas, Bourdieu. Une génération repense le droit*, Paris, Lextenso-LGDJ.

- (2015), « Les droits subjectifs dans la théorie des systèmes de Niklas Luhmann », in: SOSOE (2015), pp. 193-232.
- (sous presse), « Societal Conditions of Self-Constitution: The Experience of the European Periphery », in: Jiří PŘIBÁŇ (dir.), *Self-Constitution of European Society. Beyond EU Politics, Law and Governance*, Aldershot, Ashgate.
- HABERMAS, Jürgen ([1962] 1978), *L'espace public – Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot (trad. de *Strukturwandel der Öffentlichkeit : Untersuchungen zu einer Kategorie der bürgerlichen Gesellschaft*, Darmstadt/Neuwied, Luchterhand, 1962).
- ([1964] 1979), « Contre le rationalisme disséqué à la mode positiviste », in : Theodor ADORNO *et al.*, *De Vienne à Francfort-sur-le-Main. La querelle allemande des sciences sociales*, Bruxelles, Éditions complexes, 1979, pp. 167-189 (publ. orig. : 1964).
- ([1992] 1996), *Droit et démocratie – Entre faits et normes*, Paris, Gallimard (trad. de *Faktizität und Geltung. Beiträge zur Diskurstheorie des Rechts und des demokratischen Rechtsstaats*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1992).
- HART, Keith (2015), « Human Economy: The Revolutionary Struggle for Happiness », in: Keith HART (org.), *Economy for and Against Democracy*, New York / Oxford, Berghahn Books, pp. 201-220.
- HELLMANN, Kai-Uwe (2012), « Die Politik der Gesellschaft (2000) », in: JAHRAUS *et al.* (2012), pp. 241-246.
- HONNETH, Axel ([2003] 2010), « Das Ich im Wir. Anerkennung als Triebkraft von Gruppen », in: Axel Honneth, *Das Ich im Wir. Studien zur Anerkennungstheorie*, Berlin, Suhrkamp, pp. 261-279 (publ. orig.: 2003).
- ([2011] 2015), *Le droit de la liberté – Esquisse d'une éthicité démocratique*, Paris, Gallimard (trad. de *Das Recht der Freiheit*, Berlin, Suhrkamp, 2011).
- HUGO, Victor (1972), *Choses vues* (2 vols.), Paris, Gallimard (édition établie par Hubert Juin).
- JAHRAUS, Oliver, NASSEHI, Armin, GRIZELJ, Mario, SAAKE, Irmhild, KIRCHMEIER, Christian & MÜLLER, Julian (dirs.) (2012) *Luhmann-Handbuch. Leben – Werk – Wirkung*, Stuttgart / Weimar, J. B. Metzler.
- KA IPL, Esteban (2015), « La société et son droit. Le cas de l'Europe contemporaine : vers une constitution postnationale », in: SOSOE (2015), pp. 301-316.
- KELLERHALS, Jean (1974), *Les associations dans l'enjeu démocratique*, Lausanne, Payot.
- LE BOUTER, Flavien (2015), « Droit et politique selon Luhmann. Commentaire du chapitre 9 de *Das Recht der Gesellschaft* », in: SOSOE (2015), pp. 75-90.
- LOURAU, René (1969), *L'instituant contre l'institué*, Paris, Antropos.
- LUHMANN, Niklas ([1964] 1971), « Lob der Routine », in : Luhmann (1971), pp. 113-142 (publ. orig. 1964).
- (1965), *Grundrechte als Institution. Ein Beitrag zur politischen Soziologie*, Berlin, Duncker & Humblot.
- ([1965] 1981), « Die Gewissensfreiheit und das Gewissen », in : Niklas Luhmann, *Ausdifferenzierung des Rechts*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1981, pp. 326-359 (publ. orig.: 1965).
- (1966 / 1970), « Reflexive Mechanismen », in : Niklas LUHMANN, *Soziologische Aufklärung*, Opladen, Westdeutscher Verlag (publ. orig. 1966).

- ([1968] 2006), *La confiance. Un mécanisme de réduction de la complexité sociale*, Paris, Economica (trad. de : *Vertrauen. Ein Mechanismus der Reduktion sozialer Komplexität*, Stuttgart, Enke, 1968 ; nouvelle édition, augmentée : 1973 ; rééd. Stuttgart, Lucius & Lucius, 2000).
 - ([1969] 2001), *La légitimation par la procédure*, Paris / Québec, Cerf / Presses de l'Université Laval (trad. de *Legitimation durch Verfahren*, Darmstadt / Neuwied, Luchterhand, 1969).
 - (1971), *Politische Planung. Aufsätze zur Soziologie von Politik und Verwaltung*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1971.
 - ([1975] 2010), *Macht*, Stuttgart, Enke (trad. fr. : *Le pouvoir*, Québec, Presses de l'Université Laval, 2010).
 - (1981a xxxajouter a dans le texte), *Politische Theorie im Wohlfahrtsstaat*, Munich/Vienne, Olzog, 1981 (trad. angl. in : Niklas LUHMANN, *Political Theory in the Welfare State*, Berlin / New York, De Gruyter, 1990).
 - (1981b), « Subjektive Rechte : Zum Umbau des Rechtsbewusstseins für die moderne Gesellschaft », in: Niklas LUHMANN, *Gesellschaftsstruktur und Semantik 2*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, pp. 45-104.
 - (1982), « Autopoiesis, Handlung und kommunikative Verständigung », *Zeitschrift für Soziologie*, 11, 1982, pp. 366-379.
 - (1985), « Einige Probleme mit 'reflexivem Recht' », *Zeitschrift für Rechtssoziologie*, 6 (1), pp. 1-18.
 - ([1987] 1995), « Was ist Kommunikation ? », in: N. LUHMANN, *Soziologische Aufklärung 6*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 1995, pp. 113-124 (publ. orig.: 1987).
 - ([1993] 2004), *Law as a Social System*, Oxford, Oxford University Press (trad. de : *Das Recht der Gesellschaft*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1993).
 - ([1995] 2000), *Art as a Social System*, Stanford, Stanford University Press (trad. de *Die Kunst der Gesellschaft*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1995).
 - (1996), *Protest. Systemtheorie und soziale Bewegungen*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp, 1996 (recueil d'articles sélectionnés et présentés par Kai-Uwe Hellmann).
 - (1997), *Die Gesellschaft der Gesellschaft*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp (2 vols).
 - (2000), *Die Politik der Gesellschaft*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp (édition établie par André Kieserling).
 - (2002), *Das Erziehungssystem der Gesellschaft*, Francfort-sur-le-Main, Suhrkamp (édition établie par Dieter Lenzen).
 - (2010) *Politische Soziologie*, Berlin, Suhrkamp (édition établie par André Kieserling).
- PARSONS, Talcott (1950), « The Prospects of Sociological Theory », *American Sociological Review* 15, pp. 3-16.
- REEMTSMA, Jan Philipp ([2008] 2011), *Confiance et violence. Essai sur une configuration particulière de la modernité*, Paris, Gallimard (trad. de *Vertrauen und Gewalt. Versuch über eine besondere Konstellation der Moderne*, Hambourg, Hamburger Edition, 2008).
- REIS, José (org.) (2014), *A Economia Política do Retrocesso. Crise, Causas e objetivos*, Coimbra, Almedina / Centro de Estudos Sociais.
- RENDA, Charlotte (2015), « Wenn die Gedanken abwandern: Langweile als kommunikatives Problem », Communication présentée au Symposium Luhmann *Systemes psychiques, systemes sociaux*, Université du Luxembourg, mai 2015.

- ROGOWSKI, Ralf (2013), *Reflexive Labour Law in the World Society*, Cheltenham / Northampton (UK), Edward Elgar Publishing.
- SEN, Amartya ([2002] 2008), « Éléments d'une théorie des droits humains », in: Jean de Munck et Bénédicte Zimmermann (dirs.), *La liberté au prisme des capacités*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, pp. 139-183 (texte d'une conférence prononcée en 2002).
- SOSOE, Lukas K. (2001), « Préface à l'édition française », in: LUHMANN ([1969] 2001), pp. XIII-XLII.
- (dir.) (2015a), *Le droit – un système social / Law as a Social System. Un commentaire coopératif de Niklas Luhmann*, Hildesheim / Zurich / New York, Georg Olms Verlag.
 - (2015b), « Introduction », in: SOSOE (2015a), pp. 7-22.
 - (2015c), « Kelsen et Luhmann sur la justice », in: SOSOE (2015a), pp. 279-300.
- SUPIOT, Alain (2010), *L'esprit de Philadelphie. La justice sociale face au marché total*, Paris, Seuil.
- TEUBNER, Gunther (1997), « Im blinden Fleck der Systeme: Die Hybridisierung des Vertrages », *Soziale Systeme* 3, pp. 313-326.
- (2008), « Selbstsubversive Gerechtigkeit: Kontingenz- oder Transzendenzformel des Rechts? », in: G. Teubner (dir.), *Nach Jacques Derrida und Niklas Luhmann: Zur (Un-)Möglichkeit einer Gesellschaftstheorie der Gerechtigkeit*, Stuttgart, Lucius & Lucius (= *Zeitschrift für Rechtssoziologie* 29 [1] 2008), pp. 9-36.
 - (2012), *Verfassungsfragmente: Gesellschaftlicher Konstitutionalismus in der Globalisierung*. Berlin, Suhrkamp (trad. anglaise: *Constitutional Fragments: Societal Constitutionalism and Globalization*, Oxford, Oxford University Press, 2012).
 - (2014), « Recht und Sozialtheorie: Drei Probleme », *Ancilla Iuris* 9, pp. 182-221 (disponible sur http://www.anci.ch/beitrag/recht_und_sozialtheorie_drei_probleme_-_law_and_social_theory_three_problems)
- TEUBNER, Gunther et WILLKE, Helmut (1984), « Kontext und Autonomie: Gesellschaftliche Selbststeuerung durch reflexives Recht », *Zeitschrift für Rechtssoziologie*, 6: pp. 4-35.
- THORNHILL, Chris (2011), *Sociology of Constitutions. Constitutions and State Legitimacy in Historical-Sociological Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press.
- VANDENBERGHE, Frédéric (2006), « Réflexivité et modernité », in : Sylvie MESURE et Patrick SAVIDAN (dirs.), *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, Presses universitaires de France, p. 975-977.
- WEBER, Max ([1917-1919]), *Le savant et le politique*, Paris, Plon.
- WILLKE, Helmut (1993), « Droit réflexif », in : André-Jean ARNAUD *et al.* (dirs.), *Dictionnaire encyclopédique de théorie de sociologie du droit* (2^{ème} édition), Paris, LGDJ, pp. 517-520.